

des Finances (G-7), les négociations commerciales multilatérales (NCM) et d'autres sujets en rapport avec l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), ainsi que l'Association internationale sur l'énergie (AIE). A l'instar de la RFA, le Canada participe à des négociations sur le désarmement telles que celles sur le contrôle des armes et le désarmement et sur la réduction mutuelle et équilibrée des forces, qui concernent directement les intérêts de la RFA en matière de défense et de sécurité.

La coopération économique et commerciale entre le Canada et la RFA s'est intensifiée ces dernières années. La RFA se place actuellement au troisième rang des grands investisseurs étrangers au Canada. Elle constitue notamment une importante source d'investissements dans les obligations gouvernementales canadiennes (fédérales, provinciales et municipales), où les investissements allemands se chiffrent entre 2 et 3 milliards \$CAN par année. En 1987, le commerce dans les deux sens s'est chiffré à 5 milliards \$, le Canada accusant un déficit de 2 milliards \$. En 1987, les exportations canadiennes en RFA ont augmenté de 20 % pendant que le commerce dans les deux sens augmentait de 9 %. Bien que la RFA soit le quatrième partenaire commercial du Canada, après les États-Unis, le Japon et la Grande-Bretagne, elle n'achète que 1,4 % des exportations totales canadiennes. De son côté, le Canada absorbe moins de 1 % des exportations totales de la RFA. Les investissements allemands à l'étranger se sont sensiblement accrus ces deux dernières années, surtout les investissements dans l'industrie chimique réalisés par des sociétés comme Hoechst et BASF qui produisent maintenant en Amérique du Nord une très large part des produits qu'elles vendent aux États-Unis. Les investissements directs au Canada se sont sensiblement accrus en 1986 (280 millions \$CAN) par rapport à 1985 (98 millions \$CAN), tout comme les investissements de portefeuille dans des prises de participations.

Les deux pays ont régulièrement accru leur coopération dans le cadre de l'Accord de coopération scientifique et technique depuis sa signature il y a 16 ans. Les domaines où ils coopèrent le plus activement sont ceux des sciences marines, de l'énergie non-nucléaire, des sciences de la Terre et de la télédétection. Les nouveaux domaines de coopération envisagés sont la biotechnologie, l'environnement, le traitement du charbon, les carboducs et les transports. Les deux pays s'efforcent également de faire participer le secteur privé à ces activités de coopération.